

02 - Fiches mission



Ce document est uniquement destiné à aider à concevoir les fiches mission et les organiser et ne se veut en aucun cas exhaustif ...

Lors d'événements majeurs (inondation, tempête, etc.), quelles ont été les actions menées par la commune ? Comment vos interventions se sont-elles déroulées (points forts, points faibles) ? Quelles relations aviez-vous eu avec les intervenants extérieurs (Gendarmerie, SDIS, Préfecture, entreprises, associations, etc.) ? Quels moyens matériel et humain a-t-on mobilisés ? Quelle organisation aviez-vous mise en place, a-t-elle été efficace ?

Il est utile de se remémorer les événements précédents afin d'analyser ce qui a fonctionné, les erreurs à ne pas reproduire, les besoins matériels, etc.

Identifier toutes les missions à accomplir selon les situations et les risques pour chaque acteur de terrain.

Pratiquement, il s'agit de définir qui fait quoi dans une situation donnée.

Il est possible de créer des fiches pour les missions générales comme par exemple : la mise en place du PCC, les démarches à accomplir par le standard, le processus d'alerte de la population, etc. et pour les missions plus spécifiques à une situation comme par exemple : les actions à mener par la cellule « logistique » lors d'une inondation ou par la cellule « Surveillance et sécurité » lors d'un accident d'un transporteur de matière dangereuse, etc.

Ci-contre, une liste de missions génériques tirée du « Guide pratique d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde » de la Direction de la Défense et de la Sécurité Civile. Selon le phénomène, certaines d'entre elles peuvent être inappropriées ou incomplètes.

Classer les missions pour chaque phase de l'événement.

Il s'agit de hiérarchiser les missions en fonction de l'urgence. Certaines se doivent d'être assurées en priorité, d'autres se prolonger durant toute la durée de l'événement, d'autres encore interviennent ponctuellement à un moment précis, etc.

Cette hiérarchisation sollicite un travail important de réflexion en amont afin de ne pas confondre urgence et précipitation : certaines missions, même urgentes, nécessitent d'autres actions préalables pour être efficace. Il faut donc s'assurer de la logique d'enchaînement des missions à réaliser. Cf. exemple : Fiche mission « Inondation »

Vérifier la répartition des missions entre les intervenants de terrain.

On peut évaluer si les moyens humains sont correctement employés et les tâches bien réparties (il ne s'agit pas qu'une personne se retrouve à accomplir plusieurs missions urgentes au même instant par exemple)

LES MISSIONS DE TERRAIN

DANS LA PHASE D'URGENCE

Mission à assurer	Description
Evaluer la situation	Une personne ou un groupe se rend à proximité de l'événement (ou auprès des services de secours) pour renseigner le PCC
Alerter la population	Selon les secteurs et le nombre de personnes à alerter, une équipe est chargée de diffuser l'alerte
Mise à l'abri des personnes exposées	Confinement, regroupement en lieu sûr, évacuation dans une zone non menacée
Sécuriser les zones dangereuses	Mettre en place les périmètres de sécurité permettant d'isoler les zones dangereuses
Informar la population	Mettre en œuvre les moyens de communication pour tenir informé les personnes sinistrées de l'évolution de la situation et pour renseigner familles et médias
Assister les services de secours	Identifier les besoins logistiques des services de secours et leur apporter les moyens techniques disponibles
Assurer les actions urgentes	Mettre en œuvre les moyens logistiques et humains nécessaires dans les premiers instants de l'événement
Héberger / ravitailler	Organiser l'hébergement d'urgence et le ravitaillement des personnes et des intervenants

DANS LA PHASE POST-URGENCE

Mission à assurer	Description
Organiser le soutien et l'accompagnement de la population	Mettre en place les structures de soutien psychologique, d'aide à la remise en état, d'aide administrative et sociale
Assurer le relogement transitoire	Mettre en place des moyens d'hébergement plus adaptés à l'hébergement de plus longue durée : mobil home, hôtels, foyers...
Maintenir le ravitaillement des personnes relogées ou sans ressources	Mettre en place une structure de fabrication et de distribution de repas pour les habitants ne disposant plus de ressources
Remettre en service des infrastructures	Etablir les priorités pour la remise en état
Encadrer les intervenants bénévoles et extérieurs	Les guider sur les zones d'action prioritaires Assurer leur ravitaillement Les réunir périodiquement pour effectuer des bilans : état d'avancement des actions, difficultés rencontrées... et faire remonter ce bilan au PCC
Organiser la gestion des dons (si assurée par la commune)	Réceptionner les dons Stockier et trier les dons "matériels" : vêtements, équipement... Effectuer un recensement précis de ces dons et l'adresser régulièrement au PCC

Tout en réalisant ces « fiches mission », vous pouvez parallèlement déterminer quelles « fiches action » et/ou « fiches support » seront à rédiger par la suite.

Par exemple : pour la mission « Evacuer les personnes sensibles » peuvent correspondre l'action « Procédure d'évacuation des personnes » et le support « Adresses des personnes sensibles ».

Pistes de réflexion sur les différentes missions à accomplir selon le type d'aléa.

Se baser, lorsque cela est possible, sur un scénario de base prévisible (de préférence, le plus concret et le plus tragique) peut aider à mieux cerner les missions à mettre en place.

△ *Sont présentés ci-dessous des exemples de listes de missions. Elles ne sont pas exhaustives et doivent être adaptées à la situation communale. De plus, il vous faut prévoir les dispositions à prendre avant et après l'événement et lors de l'alerte de la population.*

Inondation : (scénario de base : crue centennale)

- Prévenir les établissements sensibles.
- Organiser la circulation et dévier les voies inondables.
- Évacuer les personnes sensibles des zones inondables.
- Aider les habitants à surélever leur mobilier.
- Organiser la mise hors eaux des cheminements piétons.
- Héberger et ravitailler les personnes sinistrées.
- Réaliser une tournée pour vérifier s'il n'y a pas eu de personnes oubliées ou blessées dans les habitations.
- Etc.

Tempête : (scénario de base : 3 jours sans électricité, pas de téléphonie)

- Prévenir les établissements sensibles.
- Dégager les routes inaccessibles, les prioriser (voie pour l'arrivée des secours, routes desservant les écarts, accès à la station de pompage d'eau potable, etc.)
- Dégager les drop zone si besoin (possibilité de lister auparavant ces DZ pour permettre de connaître à l'avance les possibilités de faire poser un hélicoptère dans l'agglomération).
- Dresser rapidement l'état des bâtiments prévus pour l'hébergement des sinistrés.
- Réaliser un tour de vérification chez les personnes sensibles, inspecter les lieux sinistrés.
- Organiser l'hébergement des personnes sinistrées selon l'état des bâtiments.
- Etc.

Accident de transport de matières dangereuses :

- Organiser l'accueil, l'hébergement et le ravitaillement des personnes évacuées du périmètre dangereux.
- Organiser l'évacuation (mise en place d'un dispositif permettant d'orienter les personnes évacuées vers le lieu d'hébergement). L'évacuation se fera selon les ordres du SDIS.
- Dévier la circulation de la route sur laquelle est survenu l'accident afin d'éviter d'aggraver la situation.
- Etc.

Feu de forêt :

- Gérer le problème posé par les maisons isolées ou situées sur les point haut de la commune (faut-il faire évacuer les occupants à l'avance, leur demander de se confiner pour éviter les fumées toxiques, etc. ?)
- Prendre en charge des personnes sinistrées (hébergement, ravitaillement, etc.)
- Etc.

Épizootie : (scénario de base : pandémie de grippe aviaire)

- La gestion de l'épizootie est faite par les services de la préfecture.
- Communiquer les dispositions à prendre aux habitants.
- Ordonner aux particuliers l'enfermement des volailles (établir au préalable un recensement des poulaillers ; les élevages d'ovins, de bovins et de porcins sont déjà recensés par le ministère de l'agriculture).
- Lors d'épizootie, pour éviter les propagations de la maladie, il peut être mises en place des rotulives pour nettoyer et désinfecter les pneus des véhicules susceptibles d'avoir été contaminés par des organismes pathogènes et de les transporter. Dans ce cas, mettre en place les déviations vers les voies équipées et barrer les autres accès.
- Etc.

Neige :

- Un plan départemental de viabilité hivernale existe pour les routes départementales et le déneigement est réalisé par les services du Conseil Général.
- Pour les voies communales, il existe généralement une organisation habituelle du déneigement : la retranscrire telle qu'elle est dans le PCS ou concevoir de nouvelles procédures si elle ne convient pas.
- Etc.

Canicule :

- Un plan canicule existe au niveau national, il est mis en place par la Préfecture lors d'une telle crise.
- Un fichier canicule a été créé dans chaque commune pour recenser les personnes sensibles (personnes âgées ou handicapées inscrites sur ce fichier sur leur demande) : ce fichier est-il régulièrement mis à jour ? Quelles sont les procédures d'inscription à ce fichiers ?
- Etc.

Accident routier : (scénario de base : accident de bus avec décès)

- Les services de la préfecture prennent en charge l'organisation des secours.
- Mettre en place une chapelle ardente (À quel endroit ? Y a-t-il des aménagements à réaliser pour rendre le lieu plus sobre, etc. ?)
- Organiser l'accueil des familles des victimes.
- Gérer la venue des médias.
- Etc.